

La loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap a 20 ans : l'égalité n'est toujours pas là et n'est toujours pas la priorité du gouvernement !

L'accessibilité universelle (éducation, emploi, cadre bâti, logement, transport, numérique...) constitue le principe général qui préside à la loi du 11 février 2005 pour l'Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi a 20 ans et si des avancées ont été faites, les politiques menées sont loin d'être à la hauteur. Alors que l'inclusivité devrait être une urgence, ce n'est clairement pas le cas des gouvernements successifs des 20 dernières années.

L'accessibilité des lieux de travail ne s'est pas traduite par la publication de l'ensemble des décrets d'application, rendant depuis 20 ans compliqué le quotidien de nombre de personnes en situation de handicap pour trouver un emploi ou pour changer de travail quand elles en ont un.

Le taux de chômage des personnes en situation de handicap s'établit à 12% contre 7,5 % pour l'ensemble de la population, soit près du double. Or, les situations d'invalidité/handicap sont appelées à augmenter avec la réforme des retraites et le report de l'âge à 64 ans.

La moitié des personnes en situation de handicap de 15 à 59 ans vivent avec des revenus inférieurs à 1 512 € par mois. Et un quart dispose même de moins de 1 158 € par mois, ce qui les place en dessous du seuil de pauvreté

Concernant l'école inclusive, on est aussi loin du compte. Seulement 17% des personnes en situation de handicap d'âge actif ont un diplôme supérieur au bac contre 34 % de la population du même âge.

Pour Solidaires, l'obligation d'emploi des travailleurs et travailleuses en situation de handicap devrait être portée à 8 % au lieu des 6 % de la loi de 1987 (elle se traduit actuellement par un taux d'emploi de 3,5% dans le privé et 5,6% dans le public). De plus, l'autonomie des personnes en situation de handicap dépend aussi tant du logement que de la chaîne de déplacement (cadre bâti, voirie, aménagements des espaces publics, et intermodalité).

L'accessibilité, quel que soit le domaine, nécessite des crédits. Des moyens budgétaires à la hauteur doivent être alloués à la cause du handicap dont le Premier Ministre Bayrou a fait peu de cas dans sa déclaration de politique générale, appelant seulement à la réunion d'un comité interministériel du handicap, ce qui ne coûte rien...

Le second aspect important de la loi de février 2005 porte sur la compensation et les ressources des personnes en situation de handicap.

Certes, cette loi a créé la prestation de compensation du handicap, aide personnalisée visant à financer les besoins de compensation des personnes en situation de handicap au regard de leur projet de vie. Mais le constat reste affligeant : les démarches sont longues, fastidieuses, les interlocuteurs-trices multiples. C'est

souvent un long parcours pour obtenir ses droits. En conséquence près de 20 % des adultes handicapés vivent sous le seuil de pauvreté contre 13% des personnes valides. Et beaucoup faute aides financières ou humaines n'ont des choix de vie que par défaut.

Solidaires revendique un revenu décent pour les personnes handicapées :

- Pas de salaire en dessous du SMIC revendiqué à 2000 euros nets, y compris les travailleurs/euses des ESAT (établissement et service d'accompagnement par le travail.)
- L'Allocation Adultes Handicapés (AAH) au niveau du SMIC, accessible dès 18 ans sans condition, avec un délai de traitement accéléré. Une véritable revalorisation des pensions d'invalidité.
- Assouplir les conditions d'octroi de l'AAH ainsi que les autres droits et prestations accessibles via les Maisons départementales des Personnes Handicapées (MDPH)
- Pour les salariées à temps partiel dû à la situation de handicap, le salaire et les cotisations sociales doivent être au même niveau qu'un temps complet, avec le complément financé par la solidarité nationale.

La question du logement adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR) est une question cruciale, c'est pourquoi Solidaires revendique

- L'abrogation la loi Elan qui a passé le taux de logement accessible PMR pour les logement neuf de 100 % à 20 %.
- La construction et la réhabilitation de logements avec un accès PMR.
- L'augmentation des aides pour la rénovation des logements PMR existants. Et facilité l'accès et l'octroi de celle-ci.

Force est de constater que l'inclusivité des personnes en situation de handicap, et leur accès à une pleine et entière citoyenneté est loin d'être acquise dans un contexte où le validisme demeure prégnant. **Pour Solidaires, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir décider de leur projet de vie et pour ce faire avoir l'autonomie et le choix.**

Il faut sortir le handicap de son invisibilité et agir !

Solidaires appelle à participer aux diverses mobilisations qui ont lieu cette semaine pour les 20 de la loi égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap

A Paris, rdv le 10 février à 17H30 place de la République au côté des 54 associations du Collectif Handicap